

Fraen zu
Lëtzebuerg



© Commune de Bettembourg
Couverture réalisée par Isabelle Lutz

Fonds Luxembg.



”Fraen zu Lëtzebuerg”

Maddy MULHEIMS Frau sein	7
Dr Marie-Paule MOLITOR-PEFFER Die Frau als Nebenmensch	10
Erna HENNICOT-SCHOEPGES Participation de la femme à la vie politique	17
Lucien LUX Frauenpolitik: Überzeugen und bewegen!	24
Cécile KELLENS-GREISCH Situation de la femme sur le marché du travail au Grand-Duché de Luxembourg	28
Eugenia MALHEIROS Femmes portugaises au Grand-Duché	37
Rosemarie KIEFFER Femmes poètes	44
Patricia LIPPERT Künstlerin sein heute?	55
Guy REWENIG Knaschkätt, Knätzelkätt, Braddelkätt	58
Notices biographiques	65

Erna HENNICOT-SCHOEPGES

Participation de la femme à la vie politique

La vie politique nous concerne tous et notre société, basée sur une démocratie à large échelle, nous impose comme premier devoir civil de nous occuper de politique et, pour le moins, de nous y intéresser. Certes, le terrain semble aride, le jeu de la démocratie faussé par l'image que donnent les partis politiques. Raison de plus de creuser le sujet, d'apporter les réflexions de cette autre moitié de la population – 51,01 % de femmes par rapport à la population totale – qui est trop peu représentée aux postes clés de l'ensemble de la société, mais qui n'en est pas moins présente – lors des élections. Depuis l'octroi du droit de vote aux femmes en 1919, leur participation à la vie politique était acquise de droit, mais non de fait. En 1919, Marguerite Thomas était la première femme élue membre de la Chambre des Députés, en 1945, Nelly Flick fut nommée membre de l'Assemblée Consultative, mais il a fallu attendre les élections de 1964 pour ancrer définitivement la présence féminine dans notre vie politique.

L'acquis du droit de vote n'a pas engendré la poussée de l'intérêt des femmes à la vie politique active. D'ailleurs il en est de même de l'ouverture du marché de l'emploi aux femmes, laquelle n'avait pas comme conséquence immédiate une ruée vers l'emploi rémunéré. Trop longtemps en effet les femmes ont été découragées de prendre une part plus active dans la vie économique et publique de notre pays. Elles ont subi les pires discriminations – interdiction de mariage pour les institutrices des années vingt, contrat de travail avec clause suspensive en cas de mariage – et la promotion des lycéennes de 1960 s'est encore vu refuser le droit d'accéder à la fonction publique comme fonctionnaire avec les garanties de statut. Elles étaient embauchées comme employées privées, et en cas de mariage leur contrat était résilié de droit.

Des générations de femmes ont ainsi goûté à l'amertume de l'exclusion de la vie active, ce sont les mêmes qui aujourd'hui n'ont pas droit à leur propre pension, tributaires de leur époux, elles restent sous sa dépendance économique.

N'oublions pas ces temps révolus, car il reste une dette collective envers celles qui ont payé de leur personne pour assurer l'avenir de notre pays.

La femme et la maternité, ce couple indissociable, entre en compte chaque fois que nous scrutons les analyses de la condition féminine et, aussi longtemps que la procréation et la prise en charge de l'enfant ne sont pas considérées comme un acte d'amour au service de la communauté dans son ensemble, et que les charges sont à distribuer équitablement, la situation de la femme reste précaire.

Mener de front vie familiale, professionnelle et politique n'est pas évident, et si nos hommes politiques quittent leur foyer tranquille, sachant que l'épouse prend soin de la maison, que les chemises se retrouvent lavées et repassées dans l'armoire, il n'en est pas de même pour les femmes qui s'engagent dans la vie publique. Leur participation à la vie politique est donc à plus forte raison dépendante de leur talent d'organisation, leur engagement a besoin d'une motivation forte et d'une perception supérieure de l'enjeu véritable.

De ce fait apparaît le filtre qui explique qu'elles sont trop peu nombreuses à briguer un mandat politique ... encore faut-il ne pas oublier les embûches semées sur le chemin par la prédominance masculine.

L'évolution dans notre pays est lente, mais en constante progression en ce qui concerne la participation active des femmes. Et qui plus est, celles qui ont réussi à décrocher un mandat communal, parlementaire ou gouvernemental, peuvent se prévaloir d'avoir été choisies par l'électeur. Notre système électoral permet en effet une véritable promotion des femmes – (elles représentent la moitié de l'électorat) – pourvu cependant que leur candidature soit acceptée par les dirigeants des partis politiques.

Ajoutons cependant qu'il ne suffit pas d'être femme, ni d'être homme, mais il faut que le meilleur gagne, car l'enjeu de la politique pour la communauté est trop important pour faire abstraction des besoins de compétence, de générosité et d'intégrité, indispensables aux mandataires pour une bonne gestion de la chose publique.

Depuis 1975, année ayant marqué le début de la Décennie pour la Femme, décidée par les Nations Unies, beaucoup a été réalisé par les organisations internationales pour atteindre ce but: des plans ont été dressés, des propositions d'actions fixées afin que les Etats promeuvent, par différents moyens, la participation des femmes à la prise de décisions politiques.

Le Conseil de l'Europe qui a fait, depuis longtemps, de l'égalité entre les femmes et les hommes un principe directeur de son action intergouvernementale, a, pour sa part, beaucoup fait pour développer le rôle et l'action des femmes en politique. Le Parlement européen en a fait de même.

J'aimerais souligner à cet endroit le travail important accompli par le Comité européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui, dans un rapport sur les voies et moyens pour améliorer la situation des femmes dans la vie politique, a posé entre autres les questions suivantes: où en est le partage du pouvoir entre hommes et femmes dans la politique? Les efforts des organisations internationales ont-ils été couronnés de succès? Leurs recommandations, voire dans certains cas leurs injonctions, ont-elles été suivies et entendues par les Etats membres?

Un examen détaillé de ces questions requerrait à lui seul un rapport volumineux et un travail de recherches fouillées.

Ce qui vaut pour les parlements vaut d'ailleurs au même titre pour les postes dans la haute fonction publique et les administrations.

Si dans la mise en oeuvre d'une telle politique le rôle moteur revient aux pouvoirs publics, leur action doit être prolongée, démultipliée et soutenue à la base.

En juin 1991, l'Union interparlementaire a publié un rapport et des données statistiques sur la répartition des sièges entre hommes et femmes dans les parlements nationaux. Il y a lieu d'en conclure qu'à de rares exceptions près les femmes gagnent droit de cité en politique, cela est certain ... mais à quel rythme, et parfois avec quels sévères revers, comme le montrent les résultats des plus récentes élections tenues dans divers pays de l'Europe centrale et orientale ou d'autres régions du monde qui ont opté pour un changement des systèmes politique et institutionnel.

Pour illustrer cette publication, en soi assez austère, le service d'information de l'Union interparlementaire a distribué une très esthétique mappemonde en couleurs montrant le pourcentage des femmes dans les parlements nationaux. Cette affiche permet d'embrasser d'un seul regard la réalité de la présence actuelle des femmes dans les parlements du monde. En Europe, la moyenne des femmes dans les parlements est de 12,5%. Le Luxembourg où ce pourcentage est actuellement de 13,3% figure donc un peu au-dessus de cette moyenne où il est dépassé par l'Allemagne (20,4%), l'Autriche (21,8%), le Danemark (33%), l'Espagne (14,6%), la Finlande (38,5%), l'Islande (23,8%), la Norvège (35,8%), les Pays-Bas (21,3%), la Pologne (13,5%), la Suède (38,1%) et la Suisse (14%).

On constate que les pays nordiques l'emportent de loin lorsqu'il s'agit d'assurer aux femmes la place qui leur revient dans la politique. Les pourcentages sont ceux calculés sur la Chambre unique, pour les parlements bicaméraux, sur la Chambre populaire. D'autres pourcentages ont été établis pour les Deuxièmes Chambres ou Chambres Hautes, là où elles existent.

A titre de curiosité, il y a lieu de relever également qu'en Afrique la moyenne des femmes dans les parlements nationaux est de 9,2%, aux Amériques de 12%, en Asie de 12,6%, dans les Etats arabes de 3,7% et dans le Pacifique de 5,6%. La moyenne mondiale est donc de 11%.

Au Luxembourg, après 1945, l'évolution au niveau législatif est assez révélatrice quant à l'émancipation politique de la femme. De 1965 jusqu'à ce jour, donc en 27 ans, seulement quinze femmes ont exercé un mandat parlementaire, dont huit font toujours partie de la Chambre des Députés. Ce tableau se présente comme suit: Astrid Lulling, de 1965 à 1970, de 1971 à 1983 et de 1984 à 1989, Colette Flesch, de 1969 à 1980 et de 1984 à 1989, Marthe Bigelbach-Fohrmann, de 1974 à 1979, Marthe Thyès-Walch, de 1978 à 1979, Lydie Schmit, de 1979 à 1980, Marcelle Lentz-Cornette, de 1979 à 1984 et de nouveau à partir de 1989, Lydie Wurth-Polfer, de 1979 à 1985 et de 1989 à 1990, Anne Brasseur, depuis 1979, Viviane Reding, de 1979 à 1989, Marie-Josée Jacobs, de 1984-1992, Lydie Err, depuis 1984, Lydia Mutsch et Nelly Stein, depuis 1989, Françoise Kuffer, depuis 1990. L'auteur de la présente contribution est membre de la Chambre des Députés depuis 1979.

Il fallait attendre également les années soixante pour noter la présence de femmes luxembourgeoises au Parlement européen. Depuis 1965, six femmes ont fait partie de cette Assemblée et actuellement trois détiennent toujours un mandat parlementaire européen. En voici l'énumération chronologique: Astrid Lulling, de 1965 à 1974 et depuis 1989, Colette Flesch, de 1969 à 1980 et 1984 à 1985, Marcelle Lentz-Cornette, de 1980 à 1989, Lydie Wurth-Polfer, de 1984 à 1989 et depuis 1990, Lydie Schmit, de 1984 à 1988 et Viviane Reding, depuis 1989.

Il faut néanmoins constater avec satisfaction que le Parlement européen, dont les membres sont élus au suffrage universel direct depuis 1976, était présidé de 1979 à 1982 par une collègue française, Simone Veil, une femme pionnier parmi bien d'autres.

Dans notre pays, la première femme au Gouvernement fut Madeleine Frieden-Kinnen, qui exerçait, de 1967 à 1969, le mandat de Secrétaire d'Etat à la Famille, à la Jeunesse, à la Solidarité sociale et à l'Education nationale. En 1971, elle fut



"La dispute"

Ann Vinck

nommée Ministre de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité sociale et de la Santé publique et Ministre des Affaires culturelles et des Cultes. Elle quitta le Gouvernement en 1972.

En 1980, les mandats de Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, de l'Economie nationale et des Classes moyennes et de Ministre de la Justice furent confiés à Colette Flesch, qui assumait en même temps la Vice-Présidence du Gouvernement, jusqu'aux élections législatives de 1984.

Actuellement, et depuis 1989, le Gouvernement compte parmi ses membres Mady Delvaux-Stehres, en tant que Secrétaire d'Etat à la Santé, à la Sécurité sociale, à l'Education physique et aux Sports et à la Jeunesse, ainsi que Marie-Josée Jacobs, depuis fin 1992, en tant que Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et Ministre délégué aux Affaires culturelles.

Il est certes significatif qu'au niveau communal la présence de femmes au poste de bourgmestre s'est affirmée après les élections successives de 1969, 1975, 1981 et 1987.

En 1969, les femmes représentèrent 1,30% des conseillers élus; le rapport était de 14 femmes élues contre 1.066 hommes. En 1975, ce pourcentage est pratiquement resté inchangé, à savoir 1,38% avec 15 femmes élues contre 1.073 hommes. Ce n'est qu'aux élections communales de 1981 que le nombre des femmes élues a plus que triplé avec 47 femmes élues contre 1.021 hommes, ce qui représente un pourcentage de 4,50. Lors des dernières élections communales, en 1987, le pourcentage des femmes élues a progressé sensiblement: 79 femmes élues contre 1.009 hommes, soit 7,26%.

Avec Astrid Lulling, maire de Schifflange de 1970 à 1982 et Colette Flesch, maire de la capitale, de 1970 à 1980, le mur du son fut franchi. Les mairies de Diekirch, Kopstal, Luxembourg, Mompach et Walferdange sont actuellement gérées par Marie-Thérèse Boever, Josette Steichen-Rausch, Lydie Wurth-Polfer, Irma Krippes-Dahm et Erna Hennicot-Schoepges.

Dans les communes de Colmar-Berg, Boevange, Ell, Esch-sur-Alzette, Flaxweiler, Lintgen, Luxembourg, Mertert, Niederanven, Steinfort, Walferdange et de Wiltz, Catherine Berens-Guelff, Nicole Muller, Catherine Even-Meis, Micky Bintz-Erpelding, Mathilde Sturm-Apel, Jeanne Boever-Hames, Anne Brasseur, Marthe Schmitz-Nilles, Annette Faber-Lamesch, Catherine Felten-

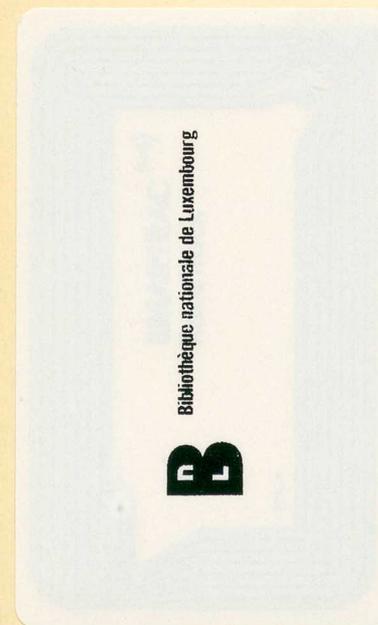
Kremer, Marianne Worré-Hoffmann et Renée Scheeck-Clam siègent aux collèges échevinaux.

N'oublions pas cependant que l'engagement politique des femmes s'est développé de pair avec leur activité professionnelle. Mon propos n'approfondit pas la situation de la femme sur le marché de l'emploi – thème traité à part dans cette publication. La question doit toutefois être posée si le lien entre l'engagement politique et la vie professionnelle n'est pas un revers pour les femmes. La pratique courante, selon laquelle les listes électorales sont établies, réveille un fâcheux préjugé contre les candidats sans étiquette. Il va de soi qu'une telle pratique élimine de prime abord celles qui n'ont d'autre affiche à coller à leur nom que celle de mère de famille et par conséquent une partie de la population féminine n'est pas sollicitée pour faire acte de candidature. Or souvent leur connaissance de la vie quotidienne d'une collectivité locale est autre, leur perception des problèmes pratiques différente, et leurs suggestions sont précieuses. Le décalage entre l'accès massif des femmes dans le monde économique et leur présence active dans la vie politique s'explique: les générations de celles qui n'ont pas eu l'occasion de combiner vie familiale et professionnelle manquent. La structure d'âge des femmes parlementaires ou conseillers communaux le prouve. Celles qui ont dépassé la soixantaine sont rares!

Il appartient donc aux mouvements de femmes de promouvoir sciemment la compétence et les ressources humaines sans distinction d'étiquette. A nous de démolir le préjugé que le titre suffit et que la politique peut faire abstraction des qualités humaines. La vie politique ne peut que s'enrichir d'un engagement qui vise avant tout le service à la communauté, qui recherche l'amitié dans un but commun, avant de faire le calcul des échelons à grimper et des concurrents à éliminer ...

Si l'aspect rébarbatif de la vie politique décourage les femmes à s'engager, la raison en est souvent qu'elles ne veulent pas être mêlées à ces combats de coqs, qu'elles ont peur de se lancer dans un monde qui semble oublier l'essentiel, à savoir que, pour construire une société plus humaine et plus généreuse, il faut sauvegarder les qualités de coeur.

Imprimerie Joseph Beffort S.e.n.c., Luxembourg
N° ISBN 2-87977-020-1





■ COMMUNE DE ■
BETTEMBOURG

Service "Femmes et Familles"

B N L



LB 13692

LB

13692

FRAEN ZU LETZEBUERG